Modernisation de l'Aéroport International de Cotonou : la première pierre d'un ambitieux programme de développement à l'échelle du pays

Hugues Alain ADJOVI

Commissaire Principal de Police
Commissaire de la Police de l'Air et des Frontières

Commissaire de l'Aéroport International Cardinal Bernardin Gantin

Ministère de l'Intérieur et de la Sécurité Publique
Cotonou-BENIN

Le Bénin en quelques chiffres

- Population:
  - 10.5 M habitants (2015)
  - Capitale politique : Porto Novo
  - Capitale économique : Cotonou
  - Capitale historique : Abomey
- + 2100 km de frontières terrestres (Nigeria, Togo, Burkina Faso, Niger) et + 120 km de frontières maritimes
- Grand producteur de coton
- Membre de la CEDEAO

Cité lacustre de Ganvié

Le contexte du projet de modernisation de l'aéroport de Cotonou

- Suite à l'élection du Président de la République Patrice Talon en avril 2016, de grands projets de modernisation de l'Etat ont été enclenchés via le Programme d'actions du gouvernement (PAG) pour un budget de plus de 9000 milliards de FCFA (13,8 milliards d'euros)
- Ce programme s'appuie sur trois piliers:
  1. Consolider la démocratie, l'État de droit et la bonne gouvernance,
  2. Engager la transformation structurelle de l'économie
  3. Améliorer les conditions de vie des populations
- En lien avec le pilier 2., la modernisation de l'aéroport de Cotonou visait entre autres à attirer les investisseurs étrangers et accélérer le développement de l'économie touristique qui représente +2% du PIB

L’aéroport international Cotonou Cadjehoun (COO)

- + 500 000 passagers par an (croissance annuelle > 10%)
- 15 companies aériennes opérant de vols internationaux
- Opérations 7j/7j - 20h/24h
- Un futur aéroport en préparation à l’horizon 2022/25

Pourquoi moderniser le contrôle aux frontières ?

- Contrôler et enregistrer tous les passagers arrivant et partant à l’aéroport de Cotonou
- Améliorer le niveau de sécurité de la frontière, avant une extension aux frontières terrestres et maritimes
- Transformer l’expérience passager avec l’utilisation de technologies biométriques non intrusives

Conditions de mise en œuvre

- Quand ?
  - 4 mois entre l'entrée en vigueur du contrat (janvier 2017) et le démarrage de la solution à l'aéroport de Cotonou (mai 2017)
  - 2 semaines d'installation sur site en forte proximité avec les équipes techniques de l'aéroport, la DEI et le concessionnaire MorphoDYS

- Combien ?
  - + 400 000 passagers enregistrés et contrôlés depuis la mise en service
  - Projet financé via un contrat de concession pluri-annuel
  - La rémunération est assurée par la collecte d'une taxe de sûreté sur chaque billet d'avion

Description du Système de Contrôle des Entrées et Sorties (SCES)

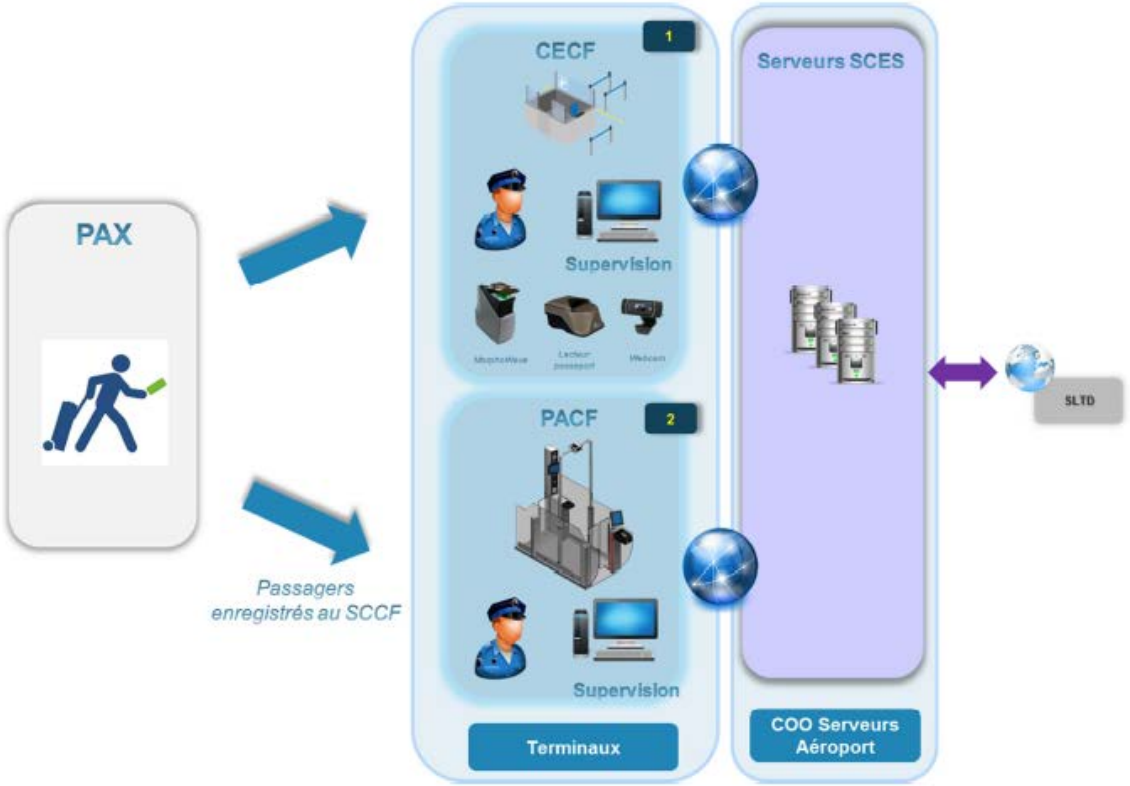

Vue globale du SCES

- **A l'arrivée :**
- 10 Comptoirs Electroniques de Contrôle aux Frontières (CECF)
  - 9x 1ère ligne & 1x 2ème ligne
- 2 Portillons Automatisés de Contrôle aux Frontières (PACF) avec une station de supervision

- **Au départ :**
- 6 Comptoirs Electroniques de Contrôle aux Frontières (CECF)
  - 5x 1ère ligne & 1x 2ème ligne
- 2 Portillons Automatisés de Contrôle aux Frontières (PACF) avec une station de supervision

- **Salon d'honneur :**
- 2 Comptoirs Electroniques de Contrôle aux Frontières (CECF)
  - 1 pour les departs, 1 pour les arrivées

- **1 station d'investigation pour le Directeur de la Police à l'aéroport**

Quelques images

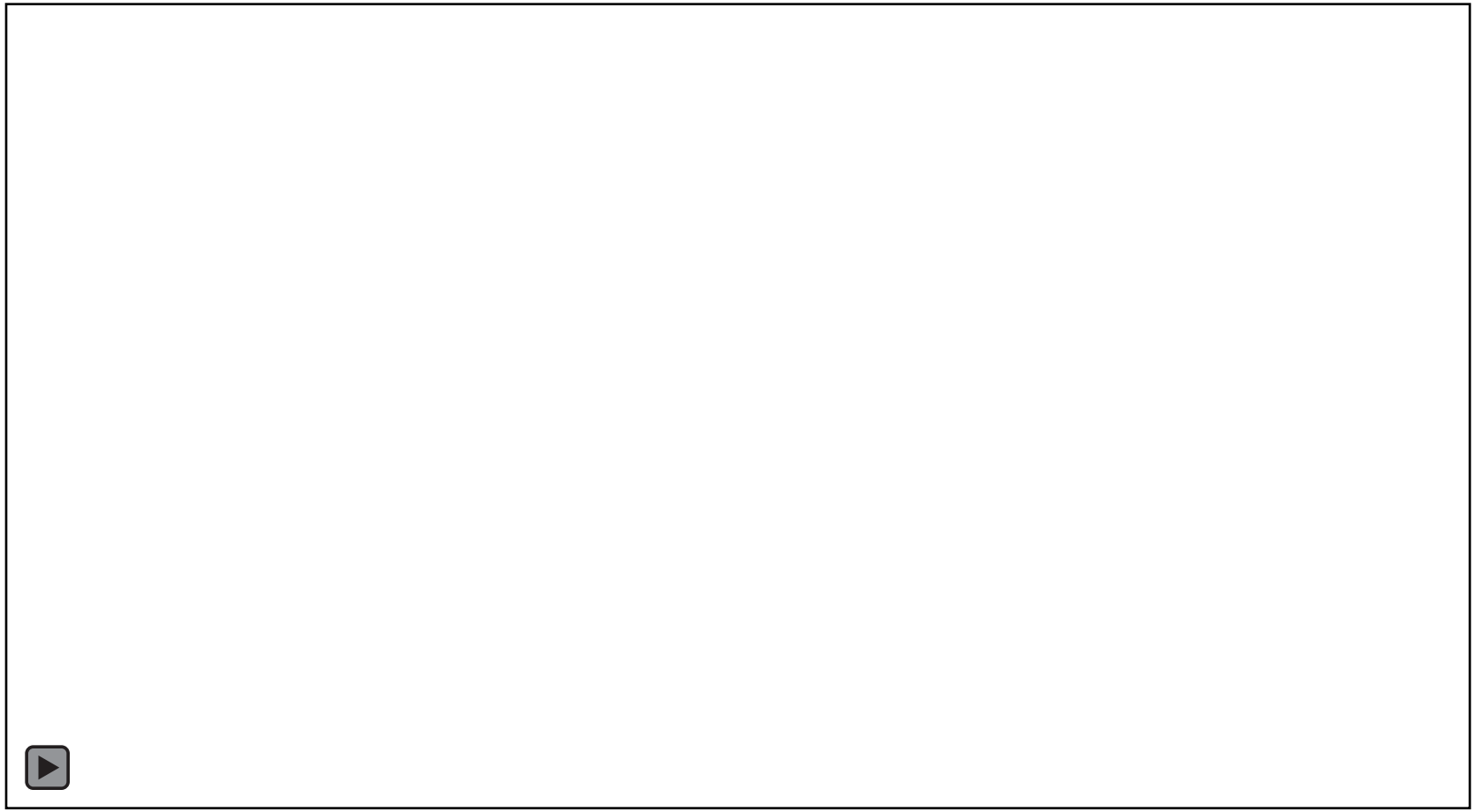

Le Hall Arrivées

Le Hall Départs

Bénéfices et limites

- Bénéfices
  - Meilleure identification des passagers (gestion des passagers avec plusieurs passeports, alertes en cas de visa expiré, interrogation de la base INTERPOL des documents de voyage perdus ou volés)
  - Aide à la décision renforcée pour le policier aux frontières avant de laisser passer un passager (automatisation des processus, interrogation de bases externes, intégration dans un poste de travail unique)
  - Utilisation de la solution pour des investigations en « post-évènement » (historique de tous les voyages d'une personne en fonction de nombreux critères possibles)
  - Extension naturelle du système dès la fin de l'année 2017 avec la mise en place d'une plate-forme de visa électronique intégrée au SCES
- Limites
  - Besoin d'enregistrer et suivre les mouvements aux autres frontières pour avoir une vue exhaustive des entrées et des sorties des voyageurs
  - Nécessité d'utiliser le comptoir automatisé lors du premier passage dans l'aéroport
  - Prise en charge des laissez-passer et autres documents sans MRZ
  - Prise en charge de cartes d'accès à bord manuscrites sans code barre 2D

La « vraie » frontière terrestre

Frontière Bénin / Togo

Frontière Bénin / Nigéria

Les prochaines étapes

- Extension aux autres frontières :
  - Adapter les postes de travail aux conditions extérieures
  - Gérer les passages quotidiens des riverains
  - Proposer des solutions mobiles et/ou transportables
- Lien avec le Registre de Population :
  - Bénéficier de la mise en place de l'identifiant unique pour les citoyens béninois afin de renforcer le niveau de confiance dans les contrôles
- Analyse du risque potentiel des passagers avec les données API & PNR :
  - Collaborer avec les compagnies aériennes et les sociétés de réservation pour collecter en avance de la venue des passagers des données de réservation et d'enregistrement.

Merci pour votre attention

Hugues Alain ADJOVI

Commissaire Principal de Police
Commissaire de la Police de l'Air et des Frontières

Commissaire de l'Aéroport International Cardinal Bernardin Gantin

Ministère de l'Intérieur et de la Sécurité Publique
Cotonou-BENIN